

Information aux Montbronnais

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni ce vendredi 27 juin comme tous les autres Conseils Municipaux de France sur convocation des Préfets pour un conseil spécial portant sur la désignation des grands électeurs (les délégués et leurs suppléants) aux élections sénatoriales du 21 septembre. Ce vote a été suivi d'un Conseil ordinaire.

Les grands électeurs élus à Montbron, en vue des élections sénatoriales du 21 septembre 2008

➤ Ont été élus délégués :

M. Gwenhaël FRANÇOIS, M. Jacques-Albert MOREL, M. André ARNAUDET, Mme Simone WASYLEZUCK et Mme Cécile MANDON.

➤ Ont été élus suppléants :

M. Michel MAUCOEUR, M. Philippe DURAND et Mme Marcelle BUISSON.

Les élections sénatoriales en bref :

Investis par le suffrage universel indirect de tous les droits et obligations attachés à la fonction parlementaire, les sénateurs étaient, jusqu'à présent, élus pour neuf ans par un collège électoral d'environ 150.000 personnes. Les candidats devaient avoir au moins 35 ans révolus. Le Sénat se renouvelait par tiers tous les 3 ans. Avec la réforme adoptée en juillet 2003, les sénateurs seront désormais élus par ce même collège pour un mandat de 6 ans, l'âge minimum d'éligibilité ayant été abaissé à 30 ans. Le renouvellement partiel du Sénat continuera d'être triennal (tous les 3 ans), mais portera désormais chaque fois sur la moitié des sièges. Les sénateurs seront donc élus pour 6 ans.

Votre été à Montbron...

Estivales 2008

Mme Nathalie BUET, Conseillère Municipale en charge de la Culture, a présenté au Conseil Municipal le programme des manifestations organisées dans le cadre des « Estivales 2008 » : une exposition de photos et objets d'art du 27 juin au 24 août 2008 au Vieux Château. Elle a rappelé que le principe de cette manifestation avait été validé et les crédits nécessaires votés lors de l'adoption du Budget Primitif 2008. Elle précise que la Commune prélèvera 15% sur les ventes des artistes exposés.

A la Mairie...

Recrutement de personnels saisonniers – été 2008

Le travail des employés des services techniques est important en période estivale compte tenu de la période de congés annuels du personnel et de la surcharge du fait des arrosages notamment. Par ailleurs, l'animation « Estivales » qui se déroule au Vieux Château requiert la présence temporaire d'hôtesse d'accueil. Enfin, le recrutement d'un agent d'entretien contractuel est également nécessaire pour l'entretien de la Salle des Fêtes en remplacement de l'agent actuellement en poste. Par conséquent, 15 personnes, dont 14 jeunes, vont être recrutés sur des emplois contractuels saisonniers. Le Maire a rappelé que les crédits inscrits au Budget Primitif 2008 permettent ces recrutements.

Remplacement d'une titulaire en détachement pour stage

Elle sera remplacée, à compter du 1er juillet jusqu'au 30 avril, pour un poste à temps partiel de 12 heures par semaine.

Commission Communale des Impôts Directs

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs doit être constituée. Elle intervient surtout en matière de fiscalité directe locale. Une liste de 32 contribuables a été arrêtée par le Conseil Municipal : elle sera proposée au Directeur Départemental des Impôts qui désignera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Les finances...

Subvention pour les forains

Les droits de place seront majorés de 10% par la Commune et les sommes ainsi prélevées seront reversées tous les ans à l'association pour la publicité et l'animation des Foires.

Transactions immobilières...

Vente de la maison numéro cinq, Rampe de la Barbacane

Le Conseil Municipal a autorisé la vente de l'ancienne maison d'habitation en ruines, au numéro 5, Rampe de la Barbacane, avec jardin attenant à M. LANE Jeff et Mademoiselle BEVIS Catherine, pour le prix de 4800 euros, suivant ainsi l'avis des domaines. Le Maire a rappelé au Conseil qu'il est urgent de mettre hors d'eau le mur séparant la propriété voisine.

Vente d'une parcelle aux Mottes

Le Conseil Municipal a autorisé la vente d'une parcelle située aux Mottes en zone U du Plan d'Occupation des Sols et Ub du Plan Local d'Urbanisme, à M. RAYNAUD, pour le prix de 670 euros, suivant ainsi l'avis des Domaines.

Echange de parcelle sur le site du Moulin Neuf

La Commune se propose d'échanger une parcelle, située au milieu des terrains appartenant au groupe Voith, contre un terrain à l'arrière des bâtiments vendus par la commune à M. FUENTES, entreprise d'étanchéité, ceci afin de permettre la création d'un assainissement pour les six entreprises implantées récemment.